Introduction à "Antragsgrün"

Généralités

Tous les amendements doivent être déposés séparément.

Toutes et tous les dépositaires doivent être mentionné·e·s.

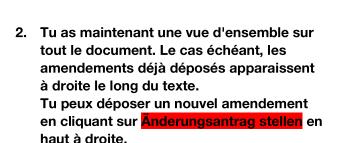
Tous les amendements de fond doivent être justifiés.

Seuls les amendements qui n'ont pas d'impact sur la traduction comptent comme amendements rédactionnels. (En cas de doute, entrez-les comme amendements de fond.)

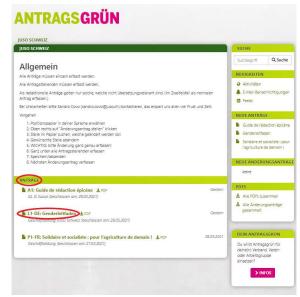
En cas de doute, contactez svp Sandro Covo (sandro.covo@juso.ch), nous gagnerons toutes et tous beaucoup de temps et éviterons des frustrations.

Marche à suivre

 Tu trouveras sous Anträge les textes déposés (p. ex. papier de position, plan de mesures, etc.). Choisis celui pour lequel tu veux déposer un ou plusieurs amendements. (Exemple : guide de rédaction épicène en allemand)



3. Si c'est la première fois que tu déposes un amendement, le site va te demander de créer un compte.



ANTRAGSGRÜN



- 4. Tu peux maintenant amender le texte directement :
- Cherche le passage du document que tu veux modifier,
- supprime toutes les phrases/mots/lettres que tu veux enlever (exemple : Geschlechtergerechte Sprache)
- et ajoute ton nouveau passage. (Exemple : Gender-Sternchen forever!)

IMPORTANT: svp faire les modifications de manière exacte! (par. ex. attention aux espaces)

- 5. Scrolle jusque tout en bas. Tu peux insérer ta justification (Begründung).
- 6. Pour ajouter les dépositaires, c'est aussi tout en bas. Si tu déposes l'amendement comme membre individuel·le, choisis Natürliche Person. Si tu le déposes au nom de toute ta section, choisis Organisation / Gremium et renseigne toutes les informations demandées. Clique ensuite sur "Weiter" (continuer).
- 7. Ton amendement s'affiche maintenant de nouveau. Contrôle encore que tout soit correct, puis clique sur "Einreichen" (déposer).

8. Pour déposer d'autres amendements, clique sur Zurück zum Antrag, et tu te retrouveras de nouveau sur le même document.



